AU-DELÀ DE L'ASSIMILATION LINGUISTIQUE : LES LEÇONS À TIRER DES INSTITUTIONS SCOLAIRES FRANCOPHONES AU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR LA CHINE[1]

Huhua Cao est actif dans différents programmes de recherche, portant principalement sur le développement des minorités régionales selon deux axes : 1) *Minorités ethniques, Mobilité et Urbanisation ;* 2) *Disparités régionales et Accessibilité aux services sociaux.* Ses recherches reposent très largement sur l'utilisation des méthodes géostatistiques et des Systèmes d'information géographique appliqués à *deux terrains essentiels* : les communautés de langues officielles en situation minoritaire (CLOSM) des Acadiens au Nouveau-Brunswick et dans les régions minoritaires en Chine.

Vincent Roy s'est joint à Statistique Canada au printemps 2007. Il détient une maîtrise en géographie à l'Université d'Ottawa, en plus de deux baccalauréats (Arts et Éducation) de l'Université de Moncton. Son sujet de thèse portait sur le rôle des institutions scolaires sur la vitalité francophone à Moncton. Il a travaillé dans le passé sur quelques projets du CRSH avec Huhua Cao et participe maintenant sur de nombreux projets de Statistique Canada, toujours en lien avec les contextes migratoires et minoritaires.

RÉSUMÉ

En s'inspirant de la région urbaine du Grand Moncton au Nouveau-Brunswick (Canada), cette étude a pour but de mesurer le lien entre les institutions scolaires de langue française et la population acadienne francophone. Les résultats obtenus de cette recherche pourront certainement inspirer certaines régions du globe, plus particulièrement le cas chinois, qui sont aux prises avec les mêmes défis, c'est-à-dire la présence significative d'un ou plusieurs groupes minoritaires.

提要

本课题的触发点来自大蒙克顿都市区，旨在研究该地区法语教育机构的布局和当地阿卡迪亚人的集聚之间的空间内在关联。该研究案例对于世界其他相应少数族群分布地区都具有相当的启发性。特别是对于中国多民族聚居地区，在城市化过程中少数民族语言教育也面临着相同的挑战，此研究案例更是具有非常的借鉴价值。

Malgré les différences marquées entre le Canada et la Chine aux niveaux démographique et migratoire dans l'histoire de leur développement, ces pays font tout de même face à certains défis semblables en ce qui a trait à l'intégration des immigrants ou des minorités linguistiques dans le processus d'urbanisation de leurs villes. Le Canada ayant fait face à ces défis quelques décennies avant la Chine, notamment en ce qui concerne l'intégration de la minorité linguistique acadienne au Nouveau-Brunswick, certaines leçons tirées de son expérience demeurent applicables d'un contexte à l'autre. En utilisant le cas canadien du Grand Moncton au Nouveau-Brunswick, cette analyse a pour objectif de répondre à deux questions spécifiques, en espérant tirer des conclusions pertinentes au cas chinois : y a-t-il une relation entre la répartition spatiale des francophones et la localisation des institutions scolaires de langue française ? De plus, les francophones habitant près des institutions scolaires de langue française sont-ils mieux protégés contre l'assimilation linguistique ?

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION SPATIALE DES INSTITUTIONS SCOLAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

Située au cœur des Maritimes, dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, l'agglomération du Grand Moncton est la région urbaine canadienne qui présente la plus forte concentration d'Acadiens français en situation minoritaire,

soit 33 % de la population de l'agglomération. La triade de communautés, Moncton, Dieppe et Riverview, qui constitue la région du Grand Moncton, possède 126,424 habitants en 2006, soit un peu plus de 17 % de la population du Nouveau-Brunswick et joue un rôle bien particulier dans l'équilibre linguistique de l'agglomération. Dieppe et Riverview sont les centres d'attraction ethnolinguistiques traditionnels et leur composition linguistique est très contrastée. Ces deux villes appartiennent à des territoires fortement unilingues : la ville de Riverview est composée presque uniquement d'habitants de langue anglaise (soit 95 % anglophone) tandis que celle de Dieppe regroupe une population majoritairement francophone, les Acadiens (soit 75 % francophone). Situé au centre de la région urbaine, Moncton présente des dynamiques complexes permettant de suivre le processus de cohabitation entre Acadiens et anglophones (35 % des francophones contre 65 % des anglophones).

Au fil des années, particulièrement après la création d'une loi en 1981 reconnaissant l'égalité entre anglophones et francophones[2], les acadiens francophones furent plus présents dans la société néo-brunswickoise contribuant grandement au développement de Moncton, à travers la création d'institutions acadiennes dans plusieurs domaines, notamment l'éducation (Cao, et coll. 2005).

TABLEAU 1: Nombre d'institutions scolaires francophones, Moncton et Dieppe

INSTITUTIONS SCOLAIRES FONDÉES AVANT 1981	GARDERIES	ÉCOLES PRIMAIRES, INTERMÉDIAIRES, SECONDAIRES	COLLÈGE OU UNIVERSITÉ	TOTAL
Moncton	2	5	1	8
Dieppe	0	3	1	4
Sous total	2	8	2	12

INSTITUTIONS SCOLAIRES FONDÉES APRÈS 1981	GARDERIES	ÉCOLES PRIMAIRES, INTERMÉDIAIRES, SECONDAIRES	COLLÈGE OU UNIVERSITÉ	TOTAL
Moncton	16	0	0	16
Dieppe	9	1	0	10
Sous total	25	1	0	26
Total	**27**	**9**	**2**	**38**

Avant 1981, le Grand Moncton[3] comptait seulement douze institutions scolaires de langue française, donc quatre étaient dans la ville de Dieppe et huit se trouvaient à Moncton. En 2001, à la suite de vingt ans de développement, 24 nouvelles institutions scolaires de langue française virent le jour dans le Grand Moncton. Parmi les 38 institutions scolaires totales sur le territoire, 14 se situaient dans la ville de Dieppe et 24 dans celle de Moncton. Parmi elles, on dénombrait une université, un collège, neuf écoles et 27 garderies, dont 19 étaient unilingues francophones, six étaient bilingues et deux faisaient partie d'un programme d'immersion française (voir tableau 1).

LIEN ENTRE INSTITUTIONS SCOLAIRES ET ESPACE SOCIOLINGUISTIQUE

Parmi les douze anciennes institutions[4] scolaires de langue française, seulement une de ces institutions près du centre-ville de Moncton se situe dans un secteur avec une plus forte concentration de francophones (voir l'espace vert dans la carte 1981 de la figure 1) et les cinq autres se trouvent dans la ville de Moncton, dans des espaces partiellement francophones. Les trois se situaient dans un espace anglophone[5] en 1981. Du côté de la ville de Dieppe, c'est l'effet contraire qui se produit, car il y a un lien direct entre les quatre institutions et l'espace francophone. Ici, toutes les institutions se situent dans l'espace de plus forte concentration francophone.

Figure 1: Répartition des institutions anciennes et récentes par rapport à l'espace francophone, Grand Moncton, 1981-2001

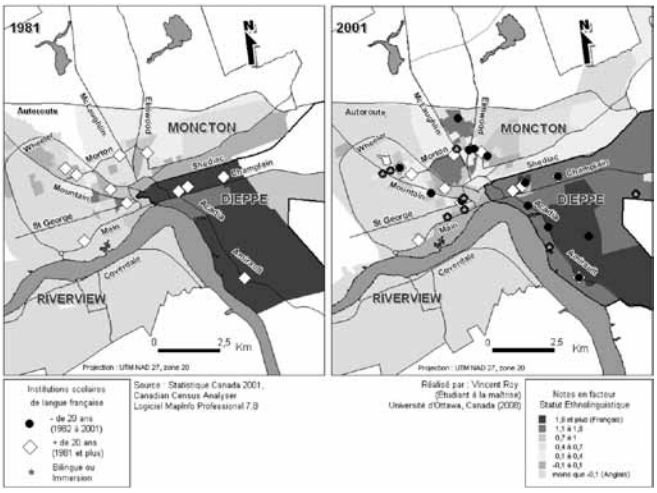

En l'espace de deux décennies, le centre-ville de Moncton se caractérisa par une augmentation significative de la présence francophone près des institutions scolaires de langue française. En 1981, les institutions scolaires de langue française existantes se trouvaient majoritairement dans des secteurs anglophones, qui au fil des ans, se sont peuplés de francophones. En 2001, les zones environnant ces anciennes institutions scolaires étaient caractérisées par une grande présence francophone (voir figure 1 illustrant l'évolution significative de l'espace vert francophone entre 1981 et 2001). Parmi les trois institutions situées dans un espace anglophone en 1981, les espaces autour de deux institutions scolaires devinrent francophones en 2001, alors que dans le troisième cas, le quartier se transforme en un espace où cohabitent deux groupes linguistiques. En ce qui concerne

TABLEAU 2: Proportion de francophones près des institutions de langue française et ailleurs à Moncton et à Dieppe, 1981-2001

NOTES DU FACTEUR SUR L'ESPACE ETNOLINGUISTIQUE	L'ENSEMBLE DES VILLES		INSTITUTION CRÉE AVANT 1981*		INSTITUTION CRÉE APRÈS 1981*	
	MONCTON	DIEPPE	MONCTON	DIEPPE	MONCTON	DIEPPE
1981	-0,05	2,04	0,33	2,21		
2001	0,02	1,70	0,50	1,68	0,53	1,77
VARIATION ENTRE 1981 ET 2001	0,07	-0,34	0,17	-0,53		

** Les résultats représentent la moyenne des notes du facteur sur l'espace ethnolinguistique dans un périmètre de 500 mètres ou moins de chacune des institutions.*

les 26 institutions récentes ayant été créées entre 1981 et 2001 dans les villes de Moncton et de Dieppe, seulement trois d'entre elles se situaient dans des espaces plus neutres sur le plan linguistique. Les autres étaient regroupées dans des secteurs majoritairement francophones (voir la carte de 2001 dans la figure 1). Peu importe leur localisation dans la ville et la date de leur fondation, aucune des institutions ne se situait dans des espaces anglophones en 2001. *Ces institutions ont-elles eu un effet sur la répartition spatiale des francophones ?*

ZONES D'INFLUENCE DES INSTITUTIONS ET ESPACE SOCIOLINGUISTIQUE

Les données du tableau 2 indiquent que la présence francophone est plus importante pour la ville de Dieppe que pour celle de Moncton. Toutefois, c'est dans la ville de Moncton que nous trouvons une augmentation plus rapide de la concentration de francophones au cours des vingt dernières années. La concentration de minorités francophones dans cette dernière ville croît de 0,07, alors qu'à Dieppe, elle diminue de 0,34.

Selon le tableau 2, les anciennes institutions scolaires de langue française ont un lien direct avec l'espace francophone en 1981 et en 2001 dans la ville de Moncton. La présence française est beaucoup plus forte autour d'elles en 2001, c'est-à-dire dans un périmètre de 500 mètres ou moins, que dans l'ensemble de la ville de Moncton. Cette concentration plus significative près des institutions a augmenté à 0,17, comparativement à 0,07 sur l'ensemble de la ville de Moncton, pour la moyenne des notes en facteur au cours des 20 dernières années. La situation à Dieppe est différente. L'effet des institutions est moins fort en 2001 qu'en 1981 (-0,53 versus -0,34).

C'est dans la ville de Dieppe que se trouve la plus forte concentration de francophones près des institutions scolaires récentes en 2001, avec une valeur des notes en facteur de 1,77. D'ailleurs, cette moyenne est tout juste supérieure à celle de l'ensemble de la ville de Dieppe, qui est de 1,70 en 2001. Ceci démontre qu'il y a une concentration légèrement plus forte de francophones près des institutions récentes à Dieppe. À Moncton, la moyenne des notes en facteur qui se trouve à une zone tampon de 500 mètres ou moins des institutions récentes est beaucoup plus élevée que dans l'ensemble de la ville en 2001 (0,53 contre 0,02).

Les résultats démontrent que les institutions scolaires de langue française récentes ont plus d'impact sur la concentration de francophones. La relation entre répartition spatiale des francophones et localisation des institutions scolaires de langue française est surtout visible dans la ville de Moncton. En effet, dans cette dernière, l'espace francophone qui se trouve dans un périmètre de 500 mètres ou moins d'une institution scolaire se consolide pendant la période étudiée. Toutefois, *cette population francophone habitant près d'institutions scolaires est-elle mieux protégée contre l'assimilation linguistique ?*

LIEN ENTRE INSTITUTIONS ET ASSIMILATION LINGUISTIQUE

Avant 1981, aucun espace ne connaît une francisation de sa population[6] (voir la carte de 1981 dans la figure 2), malgré l'existence de douze institutions. La situation change complètement au cours des vingt dernières années. En 2001, à l'exception d'une ancienne institution scolaire à Moncton qui se trouve toujours dans un espace où l'assimilation à l'anglais est notoire, toutes les autres institutions anciennes sont dans des quartiers connaissant une vitalité communautaire francophone. À Dieppe, une exception se manifeste tout de même : une école se situe dans un espace neutre (gris), n'étant caractérisé par aucune assimilation linguistique. Les autres institutions anciennes dans les villes de Dieppe se situent toutes dans des espaces qui ont connu une francisation de leur population en 2001 (voir les espaces verts dans la carte de 2001 de la figure 2).

Toutefois, le lien entre le taux d'assimilation linguistique (TAL) et la localisation des institutions plus récentes est plus nuancé et change en fonction des villes en 2001. À Dieppe, comme pour les institutions anciennes, aucune institution ne se situe dans des espaces où il y a assimilation à l'anglais (rouge). Par contre, plus d'institutions se trouvent dans des espaces gris, soit la moitié des dix institutions récentes, ce qui signifie qu'elles n'ont pas encore eu le temps d'avoir un impact positif ou négatif sur les gens qui habitent près d'elles.

Figure 2: Répartition des institutions anciennes et récentes par rapport à la situation de l'assimilation linguistique, Grand Moncton, 1981-2001

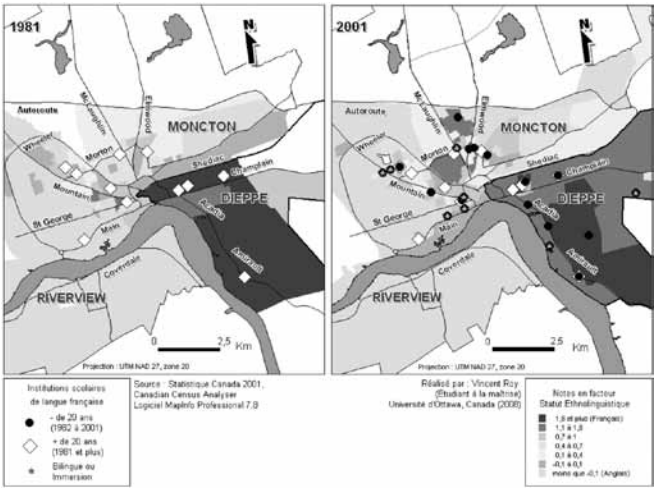

La ville de Moncton connaît davantage de variation quant à l'impact des institutions récentes sur le contrôle de l'assimilation linguistique en 2001. Malgré une vitalité communautaire francophone plus forte au cours des vingt dernières années (comparé à la carte de 1981 dans la figure 2, on trouve que la majorité d'espaces en 2001 sont en vert, malgré une variation de couleur du pâle au foncé), plus d'une institution récente se situe dans un espace à forte présence anglophone. Parmi les 16 institutions récentes, même si quatre d'entre elles se situent dans des espaces où l'anglais prédomine (zones rouge pâle), et deux se situent dans des zones où le taux de transfert linguistique est presque nul (zones grises), la grande majorité des institutions, soit 10 d'entre-elles, se trouve dans des espaces « francisés » (zones vertes). Les institutions récentes qui se situent dans ces espaces sont dispersées à travers la ville de Moncton, sans suivre une tendance particulière.

L'établissement d'institutions scolaires francophones, particulièrement celles créées avant 1981, semble donc réduire les risques d'assimilation linguistique. La majorité des institutions scolaires de langue française se trouvent dans des quartiers qui connaissent une vitalité francophone en 2001. Les espaces francophones ne sont pas situés dans des zones géographiques particulières, mais se concentrent surtout autour des institutions de langue française.

ZONES D'INFLUENCE DES INSTITUTIONS ET ASSIMILATION LINGUISTIQUE

En 1981, autant Moncton que Dieppe étaient caractérisées par un problème d'assimilation linguistique (voir la quasi-totalité d'espaces en rouge foncé dans la carte de 1981 de la figure 2). Il sera donc intéressant de voir, à l'aide du tableau 3, la variation du taux d'assimilation linguistique au cours des 20 dernières années dans l'ensemble des villes de Moncton et de Dieppe, ainsi que dans les zones tampons qui entourent de 500 mètres ou moins les institutions anciennes et récentes. Nous trouvons dans la ville de Dieppe la plus forte diminution de l'assimilation à l'anglais au cours des vingt dernières années, avec un taux d'assimilation linguistique ayant diminué de 0,79, comparé à 0,73 dans le cas de Moncton. La moyenne du taux d'assimilation linguistique est de -0,03 à Dieppe, alors qu'à Moncton, elle est de 0,01 en 2001.

C'est toutefois dans la ville de Moncton que nous trouvons la plus forte influence des institutions anciennes sur la population francophone en 2001, la moyenne du taux d'assimilation linguistique y étant de 0,01,[7] tandis que celle de l'ensemble de la ville est de 0,01. À Dieppe, la moyenne du taux d'assimilation linguistique près des institutions anciennes est la même que pour l'ensemble de la ville (voir tableau 3).

Les institutions récentes ayant été construites au cours des vingt dernières années, nos données ne nous permettent pas d'évaluer leur impact sur les risques d'assimilation linguistique, entre 1981 et 2001. Par contre, il nous est possible d'évaluer leur impact en 2001, et de comparer l'effet de la présence d'institutions francophones sur la vitalité communautaire francophone dans chaque ville. Tout comme pour les institutions anciennes, c'est dans la ville de Dieppe qu'il y a le plus faible taux d'assimilation linguistique en 2001, avec 0,02, contre 0,03 pour Moncton. Dans les deux villes, les institutions de langue française récentes ont un peu moins d'influence sur la vitalité communautaire francophone que les institutions anciennes. La moyenne du taux d'assimilation

TABLEAU 3: Moyenne du TAL près des institutions scolaires de langue française et ailleurs à Moncton et à Dieppe, 1981-2001

TAUX D'ASSIMILATION LINGUISTIQUE (TAL)	L'ENSEMBLE DES VILLES		INSTITUTION CRÉE AVANT 1981*		INSTITUTION CRÉE APRÈS 1981*	
	MONCTON	DIEPPE	MONCTON	DIEPPE	MONCTON	DIEPPE
1981	0,74	0,76	0,78	0,77		
2001	0,01	-0,03	-0,01	-0,03	0,03	-0,02
VARIATION ENTRE 1981 ET 2001	-0,73	-0,79	-0,79	-0,80		

** Les résultats représentent la moyenne du taux d'assimilation linguistique dans un périmètre de 500 mètres ou moins de chacune des institutions.*

linguistique en présence de ces dernières est en effet inférieure à celle de l'assimilation en présence d'institutions récentes (-0,02 versus -0,01 pour Dieppe et 0,03 versus -0,001 pour Moncton). Comme il existe 38 institutions scolaires de langue française en 2001, *y a-t-il une relation entre l'espace sociolinguistique et l'assimilation linguistique ?*

ESPACE SOCIOLINGUISTIQUE ET ASSIMILATION LINGUISTIQUE

Les données du tableau 4 indiquent que la présence d'espaces francophones dans les villes de Moncton et de Dieppe n'a pas d'impact significatif sur les risques d'assimilation linguistique au sein de la minorité même (le R n'est que de -0,133, et le Sig de 0,137 est trop élevé pour une corrélation significative). L'étude démontre cependant qu'il y a une corrélation significative entre la présence d'institutions francophones et l'absence d'assimilation des francophones à la langue anglaise (le R est de -0,668 et le Sig est de 0 pour l'ensemble des zones tampons sur chacune des institutions présentes sur le territoire en 2001).

En divisant les 38 institutions de langue française en fonction de leur ville d'origine, nous notons qu'il y a aussi une forte corrélation significative pour les deux villes. La corrélation est plus forte à Moncton qu'à Dieppe (-0,714 contre -0,531).[8] Le fait d'avoir un nombre plus élevé d'institutions de langue française, c'est-à-dire 24 dans la ville de Moncton, peut expliquer en partie pourquoi la corrélation est plus forte dans cette ville minoritairement francophone. D'un autre côté, cela peut démontrer que les francophones de la ville de Moncton ont tendance à se concentrer plus près des institutions de langue française, ce qui crée une plus forte vitalité communautaire francophone. Rappelons que les francophones à la ville de Moncton sont minoritaires et représentent autour de 30 % de la population totale, tandis que les francophones à la ville de Dieppe sont en majorité et représentent plus de 80 % de la population totale. Naturellement, les francophones en situation minoritaire ont plus besoin de se concentrer pour protéger leur langue et leur culture.

TABLEAU 4: Corrélation entre l'espace sociolinguistique et le taux d'assimilation linguistique (TAL), Moncton et Dieppe, 2001

2001	ENSEMBLE DES VILLES DE MONCTON ET DE DIEPPE	INSTITUTIONS DANS LES VILLES DE MONCTON ET DE DIEPPE	INSTITUTIONS DANS LA VILLE DE MONCTON	INSTITUTIONS DANS LA VILLE DE DIEPPE
R	-0,133	-0,668	-0,714	-0,531
Sig	0,137	0,000	0,00	0,051
N	126*	38**	24**	14**

** Représente le nombre d'espaces géographiques.*

*** Signifie le nombre de zones tampons pour chacune des institutions présentes sur le territoire en 2001.*

La figure 3 confirme justement qu'il y a relativement une forte corrélation significative entre l'espace sociolinguistique et le taux d'assimilation linguistique (TAL) près des 38 institutions. Puisque la courbe est descendante, plus la population francophone est concentrée près des institutions, plus il y a une francisation autour de ces mêmes institutions.

Figure 3: Corrélation entre l'espace sociolinguistique et le taux d'assimilation linguistique pour les 38 institutions, 2001

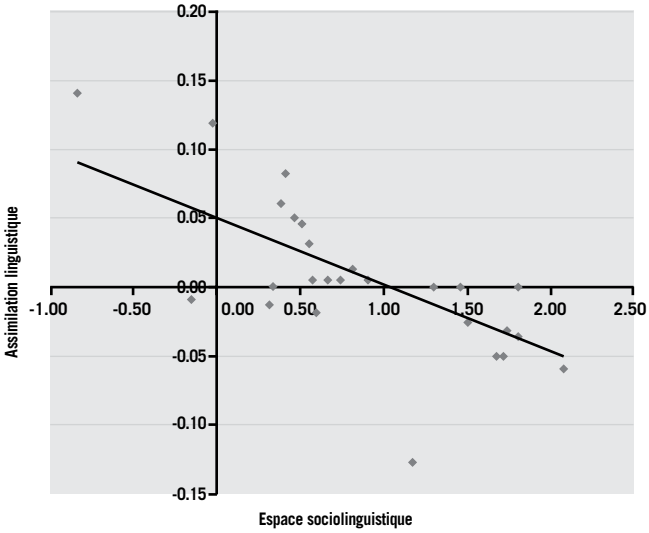

Note: Un déplacement vers la droite de la figure correspond à une augmentation de la concentration de francophones alors qu'un déplacement vers le bas correspond à une francisation de la population.

CONCLUSIONS ET DISCUSSIONS

Cette étude a pour but d'évaluer le lien entre la répartition spatiale des francophones et la localisation des institutions scolaires de langue française, ainsi que celui entre la présence d'institutions scolaires de langue française et les risques d'assimilation linguistique. Nos résultats démontrent que dans la ville de Moncton, les institutions de langue française ont mieux réussi à attirer la présence de francophones dans leurs environs que celles de la ville de Dieppe. De plus, la relation entre la localisation de ces institutions et la concentration géographique de francophones semble varier selon l'emplacement et la date de fondation des institutions. Cependant, de manière générale, en 2001, tant à Moncton qu'à Dieppe, la plupart des institutions scolaires de langue française récentes entraînent une plus forte présence francophone dans ses environs. Nos résultats démontrent toutefois que la présence d'institutions scolaires francophones, particulièrement celles créées avant 1981, est mieux en mesure de prévenir l'assimilation linguistique et joue un rôle crucial sur la vitalité de la langue française au sein des communautés acadiennes des villes

de Moncton et de Dieppe. Nos données sous-entendent en effet que plus il y a de francophones qui habitent dans un périmètre environnant de 500 mètres ou moins d'une institution de langue française, plus forte sont les chances de francisation de la population.

Langlois et Blais (1991) estiment que le fait de se regrouper permet au peuple francophone de sauvegarder sa langue et sa culture françaises. Par ailleurs, Gilbert (1999) souligne que cet « espace francophone » est la clé d'interprétation de la vitalité des communautés francophones minoritaires, puisqu'il place les interactions sociales au centre de la réflexion. Stebbins (2000), quant à lui, définit l'espace francophone comme une forme ethnique fondée sur la complétude institutionnelle et ayant ses bases sur un territoire qui ne nécessite pas de frontières définies, mais qui s'organise autour de réseaux de relations interpersonnelles. Notre étude va au-delà des analyses de Gilbert (1999) et Langlois et Blais (1991), et complémente celle de Stebbins (2000), en démontrant que les populations acadiennes ont tendance à se concentrer autour des institutions scolaires de langue française, et que les francophones habitant près de ces institutions sont mieux protégés contre l'assimilation linguistique. Au-delà de ces résultats, la meilleure solution afin de freiner l'assimilation linguistique semble être celle de l'institutionnalisation de la représentation des minorités linguistiques, plutôt que la simple « loi » du nombre. Au Nouveau-Brunswick, la loi de 1981 qui reconnaît l'égalité entre anglophones et francophones constitue une garantie institutionnelle permettant à la minorité acadienne de s'épanouir.

Quel impact cette étude peut-elle avoir pour le cas chinois ? Tout comme le Canada, la Chine possède de nombreux groupes ethniques minoritaires, et le processus d'urbanisation au sein de ses villes a été accompagné par des risques d'assimilation linguistique au sein de communautés minoritaires (Cao et Bergeron, 2010). En 2009, le nombre de travailleurs migrants dans les villes chinoises avait atteint 211 millions, soit 16 % de la population du pays. Ce chiffre pourrait atteindre les 350 millions en 2050, soit plus de 25 % de la population totale. Une grande proportion de ces travailleurs migrants appartient à un des 55 groupes ethniques minoritaires chinois (Deng, et coll. 2009). Contrairement aux travailleurs migrants Hans, le processus d'intégration dans les milieux urbains pour les migrants ethniquement minoritaires constitue un défi considérable sur les plans culturels et linguistiques. Malgré l'existence de ghettos culturels dans certaines villes chinoises, les groupes ethniques migrants ont difficilement accès à leur propre espace culturel dans les villes d'accueil. L'étude des villes de Dieppe et de Moncton au Nouveau-Brunswick sous-entend que le manque de tels espaces culturels dans les villes chinoises pourrait accélérer le processus d'assimilation linguistique des travailleurs migrants appartenant à un groupe ethnique minoritaire. La distribution géographique des institutions de langue minoritaire peut protéger les minorités linguistiques chinoises qui s'établissent dans une nouvelle ville d'accueil. Pourtant, même si cette présence d'institutions minoritaires est fondamentale, elle demeure insuffisante afin d'éviter l'assimilation linguistique des minorités. Elle doit être accompagnée de lois garantissant aux minorités migrantes l'institutionnalisation de l'apprentissage dans leur langue maternelle, et l'accès à des institutions dont le but est de représenter et de protéger leur langue et leur culture, contre les risques d'assimilation à la langue majoritaire.

RÉFÉRENCES

Cao, Huhua et Sabrina Bergeron (2010) *Disparités régionales et inclusion des minorités : Les défis de la Chine de l'après Jeux Olympiques de Beijing* (Regional Disparity and Minority Inclusion: The Challenges of China after Beijing 2008 Olympic Games). Québec : Presses de l'Université du Québec (ISBN 978-2-7605-2442-2). 164p.

Cao, Huhua et Oliver Dehoorne (2009) "Les groupes minoritaires en Chine : distribution spatiale et défis d'intégration", *Espace-Populations-Sociétés/Soace-Population-Societies,* 3 : 397-406.

Cao, Huhua, Omer Chouinard et Olivier Dehoorne (2005) "De la périphérie vers le centre : l'évolution de l'espace francophone du Nouveau Brunswick au Canada" (From the Periphery to the Center: Evolution of the French-Speaking Community in New Brunswick in Canada), *Annales de Géographie,* 642 : 115-140.

Deng, Ai, Anwaer Maimaitiming and Huhua Cao (2009) "Chapter 8: Urbanisation Processes among Ethnic Groups in Western China", in Huhua Cao (ed), *Ethnic Minorities and Regional Development in Asia: Reality and Challenges,* the International Convention of Asia Scholars (ICAS) publication series, Amsterdam : Amsterdam University Press : 109-128.

Gilbert, Anne (1999) Les espaces de la francophonie ontarienne. *Dans* J.-Y. Thériault (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada : L'état des lieux.* Moncton, NB : Les éditions d'Acadie : 55-75.

Langlois, Andre et Blais R. (1991). L'espace comme élément stratégique : l'importance de la répartition géographique des francophones de l'Ontario. *Études Canadiennes,* 30 : 13-34.

Stebbins, R. (2000). *The French Enigma-Survival and Development in Canada's francophone societies.* Calgary: Detselig Entreprises.

Vincent, Roy (2008) "Institutions scolaires et vitalité francophone à Moncton, 1981-2001", *Thèse de la maîtrise,* Ottawa : Université d'Ottawa.

NOTES

[1] Les principaux résultats de cette recherche proviennent de la thèse de la maîtrise de Vincent Roy (2008) intitulée « Institutions scolaires et vitalité francophone à Moncton, 1981-2001 ».

[2] La Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick a été votée en 1981. De plus, en 1982, la *Charte canadienne des droits et libertés* est entrée en vigueur, selon laquelle le principe d'égalité des deux langues officielles du Canada doit être respecté. Un des objectifs de cette loi (article 23) est de permettre à la minorité d'avoir droit à l'instruction au primaire et au secondaire dans sa langue. Ainsi, les minorités linguistiques francophones ont le droit d'accéder à des établissements d'enseignement dans leur langue et, selon les tribunaux, le droit de les gérer.

[3] Étant donné l'absence d'institutions scolaires de langue française dans la ville de Riverview, cette étude porte uniquement sur les municipalités de Dieppe et de Moncton.

[4] Les « anciennes institutions» sont celles qui furent créées avant 1981, et les «institutions récentes » sont celles qui ont ouvert leurs portes entre 1981 et 2001. Il est à noter que la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick* (1981) et la *Loi constitutionnelle de 1982* (Charte canadienne des droits et libertés) nous ont servi d'éléments déclencheurs pour le choix de l'année 1981 pour diviser les institutions anciennes et récentes.

[5] Les espaces francophone et anglophone sont définis par les résultats de l'analyse en composantes principales : les notes en facteur. Les notes positives représentent l'espace francophone (voir la couleur vert dans la carte), tandis que les notes négatives correspondent à l'espace anglophone (rouge).

[6] Lorsque le taux d'assimilation linguistique (TAL) est négatif (vert), il y a une francisation, alors que lorsqu'il est positif (rouge), il y a une assimilation à l'anglais.

[7] Il est important de noter que plus la valeur est négative, plus le niveau de francisation est élevé.

[8] De plus, le pourcentage d'erreur de la probabilité (Sig) est plus élevé dans la ville de Dieppe, avec 0,051, comparativement à 0 dans la ville de Moncton (voir tableau 4).